



VILLE DE DAX



DEL20260420\_12

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE DAX AUPRES DU CCAS DE DAX

L'an deux mille vingt six, le vingt avril à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la ville de **DAX**, convoqué le 7 avril 2026, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de **M. Julien DUBOIS**, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	6
Suffrages exprimés	35

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGÈS, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Julien RELAUX, Mme Martine LALANNE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Sofiane CAZAUBON, M. Sylvain DAUTREVAUX, M. Patrick STETIN, M. Hervé BORDA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Michel GUILLEMIN, M. Patrick ROUMEAU, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, Mme Laurence DELPY, Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU, M. Rémy PAUILLAC

#### ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIRS :

M. Amine BENALIA-BROUCH a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS, M. Patrice BOUCAU a donné pouvoir à Mme Martine DEDIEU, Mme Isabelle LABORDE a donné pouvoir à Mme Marylène HÉNAULT, Mme Carine BROUSTAUT a donné pouvoir à M. Guillaume LAUSSU, Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE, Mme Clara HITON a donné pouvoir à M. Julien RELAUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Sofiane CAZAUBON

\*\*\*\*\*

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

**VU** le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.512-12 et suivants,

**VU** le projet de convention de mise à disposition d'un agent de la ville de Dax intervenant auprès du CCAS de Dax, présenté en annexe,



**CONSIDÉRANT** qu'un agent de la ville de Dax intervient au CCAS de Dax pour effectuer des missions d'animatrice sénior,

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal doit être informé de toute mise à disposition,

**SUR PROPOSITION DE MME MARYLÈNE HÉNAULT, ADJOINTE AU MAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR :  
35 VOIX POUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

**DE PRENDRE ACTE** du renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la ville de Dax auprès du CCAS de Dax, du 13 avril 2026 au 31 décembre 2026,

**D'APPROUVER** le projet de convention avec le CCAS de Dax joint en annexe,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant

**Le Secrétaire de séance  
M. Sofiane CAZAUBON**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »